

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT**

Le neuf décembre deux mille seize, à dix-huit heures trente, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Bonnet Briance, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/12/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Catherine CELESTIN (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD).

ABSENTS : Pierre LANGLADE, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-118 : PETITE ENFANCE – DISSOLUTION SIVU CADICHON

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Vu la délibération 2016-011 du 10 février 2016 approuvant la dissolution du SIVU CADICHON,

Vu la délibération 2016-070 du 20 septembre 2016, de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne, relative à la dissolution du SIVU Cadichon,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet, relatif à la dissolution du SIVU Cadichon, reçu le 3 novembre 2016,

Vu l'état de l'actif transmis par le SIVU Cadichon le 4 novembre 2016,

Monsieur le Président rappelle que lors de sa séance du 16 décembre 2015, le comité syndical du SIVU CADICHON a décidé la dissolution du syndicat à compter du 31 décembre 2016 et précise que le syndicat a défini, ces dernières semaines, les conditions de répartition de l'actif et du passif ainsi que le devenir du personnel.

La dissolution, au 31 décembre 2016, du SIVU CADICHON conduit, si le Conseil Communautaire l'approuve, à reprendre le personnel du syndicat qui se compose d'un agent éducateur jeunes enfants titulaire, à mi-temps, ainsi que l'ensemble de l'actif 21 705,21 € en valeur brute et à 2 902,12 € en valeur nette après réalisation des amortissements de l'année.

Aujourd'hui, les conditions de dissolution étant remplies, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver par délibération les conditions de répartition de l'actif et du passif ainsi que le devenir du personnel du syndicat.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Confirme qu'il approuve la dissolution du SIVU Cadichon au 31 décembre 2016,

Approuve la reprise du personnel de cette structure par la Communauté de Communes de Noblat,

Approuve le transfert de l'actif et du passif, du SIVU Cadichon, à la Communauté de Communes de Noblat,

Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes à intervenir pour la dissolution et la reprise de l'actif, du passif et des moyens humains du SIVU Cadichon.

Fait et délibéré à Saint-Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 12 décembre 2016

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : 16/12/16
Publié ou notifié
Le : 16/12/16

Le Président,

SAINT LEONARD DE NOBLAT
Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Dissolution de Cadichon

Date de transmission de l'acte : 14/12/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 14/12/2016

Numéro de l'acte : 2016-118 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20161209-2016-118-DE

Date de décision : 09/12/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public